

REGLEMENT INTERIEUR DU TOURNOI CADENCE LENTE

DU 10 ET 11 MAI 2025

ORGANISE PAR L'ECHEQUIER DU ROANNAIS

Article 1 : Présentation

L'échiquier du roannais (EDR) organise un Open d'Échecs, **homologué FIDE et FFE sous le numéro 66130.**

Le Tournoi se déroule en 5 rondes les 10 et 11 mai 2025.

La cadence du Tournoi est une cadence Fischer : **60 min** pour chaque joueur, **avec un ajout de 30 secondes par coup.**

Le Tournoi est ouvert à tous les joueurs, ayant un ELO < 2400, ayant réglé leur droit d'inscription et respectant les conditions suivantes :

- Le joueur doit **être licencié A** pour la saison 2024-2025 à la F.F.E. ou à une Fédération reconnue par la F.I.D.E (la licence peut être prise sur place auprès de l'EDR).
- Le joueur français n'ayant aucun classement, **recevra un ELO estimé** dépendant de sa catégorie d'âge .

Les droits d'inscription sont les suivants :

Tarifs appliqués	Seniors (20 ans et +)	Jeunes (- de 20 ans)
Inscriptions isolées	30 €	15 €
Inscriptions GMI et MI (>48h)	Gratuit	Gratuit

L'inscription est gratuite pour les GM (GMF), MI (MIF) et les membres de l'équipe de France Jeunes sous réserve qu'ils aient prévenu l'organisateur au moins 48 heures avant le début du tournoi.

Inscription majorée a/c 08/05/25 jeunes 20 € et 40 € pour les + de 20 ans

Article 2 : Appariements

Les **appariements se font selon le Système Suisse. En application des règles du jeu telles qu'adoptées par le 93 ème Congrès de la FIDE qui s'est tenu à Chennai (Inde). Ces règles du jeu d'échecs sont entrées en vigueur le 1 er Janvier 2023.**

Seront appariés à la 1ère ronde tous les joueurs qui :

- Auront réglé leurs droits d'inscription et fait contrôler leur licence.
- **Auront pointé à la table d'arbitrage le 10 MAI avant 9h30 afin de garantir le respect des horaires des rondes en permettant la réalisation et l'affichage des appariements dans les temps.**
- Les joueurs retardataires pourront exceptionnellement être appariés à partir de la seule deuxième ronde avec zéro point. Les appariements seront annoncés et/ou affichés au début de chaque séance de jeu.
- Les appariements seront assistés par le programme informatique PAPI 3.3.8 .

Article 3 : Fin de partie

A la fin de chaque partie, le vainqueur ou le joueur ayant eu les Blancs (en cas de nulle) **doit apporter immédiatement** à la table d'arbitrage **les deux originaux** des feuilles de partie **signées** par les deux joueurs et indiquant clairement le résultat.

L'autre joueur remet le jeu en place et éteint la pendule.

Article 4 : Dates et Horaires

Les **horaires de jeu** sont les suivants :

Samedi 10	1 ^{ère} ronde	10h00
	2 ^{ème} ronde	13h30
Samedi 10	3 ^{ème} ronde	16h30
	4 ^{ème} ronde	9h30
Dimanche 11	5 ^{ème} ronde	13h30

La clôture du tournoi se fera le dimanche 11 MAI avec la **remise des prix** 30 minutes après la fin de la dernière ronde à la salle Bonnefille avenue de Paris à Roanne

Le **montant et la répartition des prix** seront affichés dans l'aire de jeu le dimanche 11 MAI (avant la 5^{ème} ronde).

Seuls les présents à la cérémonie de clôture pourront percevoir leur prix.

Article 5 : Forfaits _

Tout joueur absent lors d'une ronde, sans avoir prévenu l'arbitre, sera considéré comme ayant abandonné et ne sera plus apparié.

Les forfaits et les abandons non justifiés seront signalés à la Commission Nationale de Discipline de la FFE pour les joueurs français et à la Fédération concernée pour les joueurs étrangers.

Le retard autorisé est de 30 minutes.

Pas de bye possible

Article 6 : Comportement des joueurs

En payant ses droits d'inscription ou en acceptant l'invitation au tournoi, le joueur s'engage à respecter scrupuleusement les règles suivantes :

- ↻ Aucune raison de convenance personnelle ou religieuse ne peut être invoquée pour se soustraire à l'application des règles du jeu.
- ↻ Aucune activité autre que celle prévue lors de l'animation ne sera admise dans l'enceinte de l'Atrium.
- ↻ **Un joueur perdra sa partie s'il accuse un retard supérieur à 30mn par rapport au début de la ronde, tel qu'annoncé par l'arbitre.**
- ↻ Les analyses sont interdites dans l'espace de jeu. (Rappel : l'aire de jeu est composée de l'espace de jeu ainsi que des toilettes, de la salle d'analyse, de l'espace fumeur et de la buvette).
- ↻ Une salle d'analyse est prévue pour analyser les parties terminées.
- ↻ L'accès à la salle d'analyse est interdit aux joueurs pendant toute la durée de leur partie en cours.
- ↻ Toute autre partie que celle prévue est interdite dans l'espace de jeu (notamment le blitz).
- ↻ **Pendant une partie, il est interdit à un joueur d'avoir sur lui, dans la salle de jeu, un téléphone portable, un moyen électronique de communication ou tout appareil capable de suggérer des coups d'échecs. S'il prévient l'arbitre avant le début de la ronde, un joueur peut laisser un tel appareil dans son sac, s'il est complètement éteint. Il est interdit à un joueur de transporter un sac contenant un appareil de ce type sans la permission de l'arbitre. S'il est prouvé qu'un joueur a un tel appareil sur lui dans la salle de jeu, le joueur perdra la partie. L'adversaire sera déclaré vainqueur.**
- ↻ **Un joueur ne peut quitter l'aire de jeu pendant la partie sans l'autorisation de l'arbitre.**
- ↻ Un joueur au trait n'est pas autorisé à quitter l'espace de jeu sans la permission de l'arbitre.
- ↻ Il est interdit de consommer de l'alcool dans l'espace de jeu.
- ↻ Tout joueur doit avoir une attitude convenable.

TOUT CONTREVENANT POURRA RECEVOIR UN AVERTISSEMENT OU PERDRE SA PARTIE PAR DÉCISION DE L'ARBITRE. DEUX AVERTISSEMENTS SIGNIFIENT L'EXCLUSION IMMÉDIATE DU TOURNOI.

Article 7 : Classement et départage

Les classements et départages seront assistés par un programme informatique agréé par la F.F.E.

Les résultats de la ronde précédente et les appariements de la ronde suivante seront affichés un quart d'heure environ après la fin de chaque ronde. Les réclamations ne seront admises que dans le délai d'un quart d'heure après cet affichage et, en toute hypothèse, avant l'affichage des appariements de la ronde suivante.

Le classement final est établi suivant le nombre de points de parties (**défaite = 0 pt, nulle = 0,5 pt et victoire = 1 pt**). En cas d'ex-aequo, les départages suivants seront utilisés

successivement : **Buchholz Tronqué**, puis **Cumulatif** et enfin **Performance**. En cas de nouvelle égalité, le prix sera partagé.

Les prix du classement général seront partagés suivant le système Hort, sauf si cela conduit à attribuer un prix inférieur au montant de l'inscription (24 €), dans ce cas, les prix du rang concerné par le trop grand nombre d'ex-aequo seront attribués à la place.

Les prix par catégorie et par tranche elo seront attribués à la place.

Pour l'attribution des prix par catégorie, chaque joueur concourt dans une catégorie définie par son âge ou classement ELO. Il ne peut en aucun cas se voir attribuer le prix affecté à une catégorie supérieure. **Les prix ne sont pas cumulables**. Si un joueur prétend à plusieurs prix, il prendra le plus élevé. En cas de montants similaires, la priorité sera donnée aux prix au classement général, puis aux prix par classement elo, et enfin, aux prix par catégories d'âge.

Pour percevoir son prix, tout joueur devra être présent lors de la cérémonie de clôture du tournoi.

Article 8 : Nulle par accord mutuel

Les joueurs sont tenus de respecter la Charte des joueurs de la FFE et le code de l'éthique de la FIDE.

Une proposition de nullité ne doit intervenir qu'à l'occasion d'un réel affrontement sur l'échiquier.

Pour pouvoir faire nulle par accord mutuel, il faut jouer au moins 25 coups. En dessous de ce nombre de coups, il faut le consentement de l'arbitre pour proposer nulle.

Article 9 : Arbitrage _

Arbitre Principal : Bertrand DEMAILLE AFO1

Article 10 : Jury d'appel

Jury d'appel : Il est constitué avant le début de la première ronde et est affiché en annexe dans la salle de tournoi.

Article 11 : Contrôle anti-dopage _

Tous les participants acceptent de se soumettre à tout contrôle anti-dopage pratiqué par un médecin agréé et à la demande de tout organisme habilité.

L'arbitre se chargera de contacter les joueurs désignés.

Article 12 : Charte du joueur d'échecs

Tous les participants s'engagent, en s'inscrivant, à respecter les règles de la FIDE et de la F.F.E, ce Règlement Intérieur, la Charte du Joueur d'Échecs adoptée par la Fédération Française des Échecs

L'ARBITRE PRINCIPAL

B DEMAILLE

L'ORGANISATEUR

P RAFFIN